
RÉSOLUTION RELATIVE AUX COMPÉTENCES ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Réunis en Assemblée Générale les 11 et 12 avril 2024, forts de leur légitimité à représenter et défendre les intérêts des entreprises du bâtiment et tout particulièrement des entreprises artisanales du bâtiment, les délégués expriment les principales revendications de la CAPEB concernant les compétences et la formation professionnelle.



RENFORCER LES COMPÉTENCES DES PROFESSIONNELS ET FUTURS PROFESSIONNELS POUR MIEUX ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Poursuivre la montée en compétences en efficacité énergétique des professionnels et futurs professionnels

Assurer le déploiement, auprès des apprentis et élèves, des ressources pédagogiques innovantes sur la rénovation énergétique des bâtiments créées dans le cadre de FEEBAT.

En soutenir l'appropriation par les enseignants et formateurs et valoriser ces enseignements dans les cursus de formation des futurs professionnels.

Tenir compte des compétences déjà acquises par les artisans dans le cadre du dispositif RGE

Dans le cadre de la refonte des formations continues menant à la qualification RGE, maintenir le caractère non obligatoire des modules de formation, proposer des contenus plus orientés 'métiers' et garantir des modalités pédagogiques faciles d'accès et individualisées.

Massifier les moyens en faveur de la transition écologique

Renforcer les missions de service de proximité de l'OPCO de la Construction auprès des TPE qui représentent 90% de ses entreprises adhérentes et le doter de moyens supplémentaires pour accompagner le financement des formations liées à la transition écologique.

Renforcer l'attractivité et faciliter les reconversions

Pour que les objectifs fixés en matière de rénovation énergétique ne se heurtent pas à une pénurie de main d'œuvre :

- Poursuivre les actions de promotion des métiers de l'artisanat du bâtiment,
- Soutenir et multiplier les dispositifs de reconversion accessibles aux TPE du bâtiment,
- Développer des passerelles avec d'autres secteurs, en facilitant les transitions professionnelles.



RENDRE L'OFFRE DE FORMATION INITIALE EFFECTIVEMENT ACCESSIBLE À TOUTES LES ENTREPRISES ARTISANALES DU BATIMENT

Un contrat, un juste coût : Réguler le financement de l'apprentissage par la qualité, pas par les comptabilités

Une concertation s'ouvre en 2024 en vue d'une 'réforme structurelle du modèle de financement de l'apprentissage'. À cette occasion, la CAPEB :

- demande l'application d'un « juste coût-contrat » respectueux des priorités et axes de qualité du Bâtiment et non exclusivement centré sur l'analyse comptable du fonctionnement des CFA,

- demande aux CFA d'optimiser leurs offres de service et leurs équipements au bénéfice de la qualité et de la satisfaction des employeurs et apprentis,
- revendique la pérennité de la cotisation de 0.30 % versée par les TPE du bâtiment notamment destinée à l'apprentissage, à la condition que ces ressources n'aient pas, dans l'avenir, à compenser un désengagement de l'État sur le financement de l'apprentissage,
- demande que l'État instaure de manière pérenne un financement public de la formation initiale par apprentissage au même titre qu'il finance à 100% la formation sous statut scolaire,
- demande que l'aide à l'alternance pour les contrats d'apprentissage soit exclusivement réservée aux entreprises jusqu'à 50 salariés.

Un contrat, un financement et zéro reste à charge : Sécuriser l'accès à l'apprentissage de toutes les entreprises artisanales du bâtiment

Interdire aux CFA de demander un reste à charge à une TPE qui décide d'embaucher un apprenti de la même manière qu'il est interdit de le faire auprès des apprentis et de leurs familles.

Un jeune, un contrat partout sur le territoire : Faciliter l'apprentissage pour les entreprises artisanales du bâtiment en zone rurale

Orienter également les investissements en apprentissage vers les établissements qui garantissent un maillage géographique de l'apprentissage aux territoires ruraux. En effet, les entreprises artisanales représentent en moyenne 50% des entreprises des communes les plus rurales et toutes ne parviennent pas à trouver une offre d'apprentissage de proximité.

Une entreprise, un apprenti, un parcours : Accélérer la transformation de l'apprentissage par une qualité renforcée

Accélérer, à l'initiative des CFA, la transformation de leur offre auprès des entreprises, renforcer l'individualisation de leur accompagnement, notamment vis-à-vis des maîtres d'apprentissage.

Un contrat, un juste coût pour la profession : Sécuriser le paritarisme de gestion de l'apprentissage au sein du bâtiment

Maintenir la gestion paritaire du réseau des CFA du BTP. Tout passage, pour ce réseau, à une gestion non paritaire est, du point de vue de la CAPEB, exclu au vu des accords des partenaires sociaux qui promeuvent un réseau géré paritairement et dédié aux besoins des entreprises essentiellement artisanales et des apprentis.

Un jeune, une entreprise : Renforcer les liens des lycées professionnels avec les entreprises artisanales du bâtiment

Demander aux lycées professionnels, de développer, en lien avec la réforme en cours et au vu de leurs nouveaux bureaux des entreprises, des relations plus importantes avec les représentants de l'artisanat du bâtiment.



ANTICIPER POUR MIEUX ACCOMPAGNER L'ARTISANAT DU BATIMENT DANS LA TRANSFORMATION DE SES METIERS ET DE SES COMPETENCES

Développer une offre de certifications professionnelles ajustée aux compétences de demain des métiers de l'artisanat du bâtiment

Créer des certifications de compétences professionnelles qui :

- concernent l'entretien-rénovation, la performance énergétique, le numérique, l'accessibilité, la coordination sur chantier, la relation/conseil avec le client,
- sont complémentaires des diplômes et titres professionnels (CAP, Bac pro notamment) ainsi que des certifications professionnelles CAPEB (GEAB et REAB),
- donnent lieu, sur les territoires, à des formations plus courtes,
- associent des partenaires tels le CCCA-BTP, l'OPCO de la Construction, des BTP CFA ...

Renforcer l'accès au conseil et à l'accompagnement RH/formation dédiés aux entreprises artisanales du bâtiment

Garantir les financements et cofinancements soutenant le développement des accompagnements RH/formation indispensables aux TPE.

En effet, pour permettre aux entreprises artisanales de maintenir leur attractivité, leur compétitivité et leur pérennité, la CAPEB propose une offre de services RH/formation relayée par près de 150 collaborateurs avec deux outils créés par et pour les artisans : ARTICompétences, l'outil RH du Bâtiment et Maformationbâtiment, le portail dédié à l'offre de formation bâtiment.